

Comme ces rédacteurs écrivent bien! Si Votre Honneur pouvait y comprendre quelque chose, il se rendrait compte que la révision devait s'amorcer au début de l'automne de 1979, même si des élections étaient déclenchées avant que la Chambre ne soit saisie de l'ordre en question. J'insiste sur le mot «saisie». Un comité devait procéder à une révision complète et en faire rapport à la Chambre. En d'autres termes, le Parlement a décidé en 1974 de refiler à la Chambre en 1979 ce problème épineux, celui de savoir s'il était sage de laisser s'accroître le nombre des députés.

● (1550)

Malheureusement, le rédacteur avait tout prévu sauf ce qui est arrivé. A l'automne de 1979 c'est moi, président du Conseil privé, qui ai présenté une pareille motion à la Chambre. La discussion de ce renvoi en comité a effectivement démarré avant l'expiration du 25^e jour de séance, le 12 novembre 1979. Un document de travail détaillé a été établi par mes services à l'intention du comité. Ce document exposait diverses solutions de rechange à la croissance sans borne de la Chambre des communes.

La Chambre est tombée, et le gouvernement a changé avant que la discussion de la motion ait pu se poursuivre. Il n'a plus été question de révision de la loi sur la représentation (1974). Puis est venu le recensement de 1981. La redistribution dont j'ai parlé et le nombre de sièges dont il était question sont maintenant figés dans une pose immuable, à moins qu'un nouveau coup de baguette magique ne leur redonne vie.

Au sens le plus strict du terme, il a été satisfait aux exigences de la loi. Une motion de renvoi a été présentée et mise en discussion. Si la motion s'éteint, il en va de même pour les dispositions qui prévoyaient l'étude en comité sous le couvert de ce renvoi. L'anéantissement des dispositions de révision par déclenchement d'une élection n'avait pas été prévu par le rédacteur initial de la loi sur la représentation. Il n'avait pas prévu non plus qu'un gouvernement laisserait la Chambre devenir une monstruosité, sans que ses membres disent rien. Au lieu de s'attaquer aux épineuses questions examinées puis éludées en 1974 pour les raisons que j'ai exposées, le gouvernement a décidé de les éluder encore une fois. Je n'entends plus parler de la question. Pis encore, il n'y a plus de révision, pourtant prévue à la loi, de cette croissance effrénée. Tous les freins semblent avoir maintenant lâché.

La possibilité est là pour la Chambre, non seulement d'atteindre en quelques décennies la taille de la Chambre des communes britannique, qui compte 635 députés, mais de finir par la dépasser, car on ne voit pas l'instant où s'arrêtera la croissance permise par la formule actuelle.

Qu'advient-il de la Chambre des communes canadienne si tous les dix ans ses effectifs augmentent d'environ 30 députés? Nous en sommes déjà arrivés à la limite des possibilités matérielles. Pour accueillir les 18 nouveaux députés en 1979, il a fallu reculer le fauteuil du Président et l'appuyer directement contre le mur de la tribune de la presse, et réduire la largeur des allées séparant les sièges des députés. Si nous recevons 30 députés de plus à la Chambre, il faudra remplacer les bureaux par des banquettes, défoncer les murs ou supprimer purement et simplement les allées et utiliser des grues pour faire descendre les députés à leur place.

Le coût en sera inouï. En 1979, mes fonctionnaires ont calculé que chaque nouveau député coûterait \$140,000 pour son

traitement et le salaire de son personnel. Il en coûterait aujourd'hui de \$170,000 à \$190,000. Les coûts indirects sont probablement plus époustouffants. Au cours des 20 dernières années, la Chambre a occupé progressivement l'Édifice de l'Ouest, celui de la Confédération, celui de la Metropolitan Life et l'Édifice de l'Est en plus de louer des locaux dans certains autres immeubles. Une fois achevé le nouvel immeuble de la Banque Royale, rue Sparks, il nous faudra l'occuper également si d'autres députés viennent s'ajouter aux effectifs de la Chambre.

A mon avis, cela aura des conséquences désastreuses pour la Chambre. Un grand nombre de députés de l'arrière-ban ont déjà beaucoup de mal à obtenir la parole pendant la période des questions ou un débat important. De plus en plus de députés extrêmement compétents estiment qu'il y a déjà une file d'attente trop longue pour obtenir un poste au cabinet ou d'autres fonctions importantes. Un député peut facilement perdre des années à attendre. Je trouve incroyable qu'on puisse donner beaucoup d'expansion à la Chambre avec toutes les conséquences que cela représente du point de vue matériel, économique et même psychologique, sans que les premiers intéressés aient leur mot à dire.

La Chambre des communes et le gouvernement doivent se poser des questions très importantes. Voulons-nous que la Chambre continue à prendre de l'expansion et, dans l'affirmative, dans quelle mesure? Est-il raisonnable de chercher à maintenir à peu près le même nombre d'habitants par circonscription ou faudrait-il augmenter nos ressources humaines et techniques au lieu d'élargir la Chambre? Pouvons-nous laisser des provinces perdre des sièges si elles ont une faible croissance démographique?

Le Québec où habitent la plupart des francophones du Canada constitue-t-il un cas spécial? Faut-il établir une limite en-dessous de laquelle aucune province ne pourra tomber, et comment l'établir? Les provinces y gagneront-elles beaucoup si, au lieu de perdre des sièges, elles conservent une représentation fixe tandis que d'autres provinces gagneront de plus en plus de sièges?

On a, jusqu'ici, négligé ce problème. La Chambre va prendre de l'expansion; les citoyens vont devoir payer un plus grand nombre d'hommes politiques et la vie parlementaire deviendra de plus en plus compliquée. A mon avis, le gouvernement doit respecter l'esprit de la loi et renvoyer cette question à un comité. Pendant ce temps, nous pourrions entendre le point de vue des députés qui s'intéressent à la bonne marche de la Chambre des communes. Il faudrait déposer les documents du Cabinet que j'ai eus entre les mains afin que nous puissions examiner toute la question. Nous avons déjà perdu suffisamment de temps. Le recensement a eu lieu. A moins d'agir, nous allons laisser la Chambre atteindre des proportions monstrueuses par une progression mathématique.

Monsieur l'Orateur, je vous remercie d'avoir bien voulu me laisser parler de cette question. Je l'estime importante. Il faut se demander quels devraient être notre nombre, nos ressources, les services à notre disposition pour représenter nos citoyens et comment nous pouvons jouer notre rôle, car c'est tout aussi important pour la bonne marche de la Chambre des communes que le nombre de jours qui doit s'écouler avant la réouverture du Parlement. Voilà ce que je tenais à dire. Je remercie les